

# Conseil Académique de formation

Mardi 5 janvier 2021

Compte rendu de l'



Le Conseil académique de formation du 5 janvier avait pour but de présenter le guide d'élaboration du Plan Académique de Formation.

Le PAF 2021/2022 doit permettre de répondre aux souhaits de développement professionnel et pour ce faire, la part de formation à public désigné doit être réduite au profit de modules à candidature individuelle (30 à 40% des propositions).

Bilan de la formation 1er degré 2019/2020

Seulement 65% des formations ont pu être réalisées en raison de la crise sanitaire. Le bilan intermédiaire 2020/2021 montre aussi un taux de réalisation faible (env 10%), lié à la suspension des formations en période 2 (formations ne pouvant être faites en distanciel).

Les inscriptions sur les modules à candidatures individuelles ne sont pas à la hauteur de ce qu'on pouvait espérer et sont même en baisse par rapport à l'année dernière (sauf pour les préparations au concours) ; plusieurs causes de cet échec partiel sont évoquées : défaut de communication, l'outil GAIA peu ergonomique/intuitif, le manque d'info sur le contenu des modules, le calendrier des inscriptions...

Mme Cauchi-Bianchi nous informe que la mise à jour prévue de GAIA qui devait permettre d'en simplifier l'utilisation a été reportée à 2025.

Rappel que les personnels du 2nd degré ont la possibilité de s'inscrire a posteriori de la date de fermeture du serveur en demandant à leur chef d'établissement.

La formation pour l'entrée dans le métier

Le continuum a été modifié en CTA de juin 2020 ; dorénavant, les néo-titulaires s'inscrivent sur l'un des 3 modules proposés et peuvent aussi faire remonter leurs besoins spécifiques.

L'absence de module "entrée dans le métier" pour les AESH est pointée, ils seront rajoutés bien qu'aujourd'hui, des formations AESH ont déjà commencé.

Concernant les formations en constellations, il est précisé que certains collègues refusent ces nouvelles modalités, notamment les observations croisées et qu'il faut tenir compte du refus d'adhérer des collègues. Mme Adam précise que ce problème ne concerne dans le Var que 2 circonscriptions avec lesquelles elle est en contact. Elle explique que les équipes ont été choisies par les IEN et donc imposées (pas une demande des PE) mais que de toute façon, tout le monde sera concerné par ces formations sur les 6 ans à venir et qu'importe qui commence. Par contre, elle rappelle que le choix de l'objet d'étude est

laissé à la décision de chaque constellation et non imposé par l'IEN. Le recteur rappelle que la formation doit être une démarche volontariste mais qu'elle répond aussi à des besoins, il va rappeler que la méthode ne doit pas être descendante.

Pour ce qui est des ordres de mission sur GAIA, Mme Cauchy-Bianchi explique que c'est à sa demande qu'elles sont dorénavant éditées et envoyées et pour plusieurs raisons : s'il n'y avait pas d'ordre de mission :

- les formations ne pourraient pas être comptabilisées dans les bilans édités par le ministère (cela sous-entendrait que notre académie ne propose rien)
- les modules n'apparaîtraient pas dans les dossiers I-prof et donc ne pourraient pas être valorisés et pris en compte pour les dossiers de VAE, de demandes de détachement, reconversion, évolution de carrière...

Le problème du "flicage" est évoqué, les IEN ont-ils bien eu pour consignes de faire remonter l'absentéisme pour que les collègues soient sanctionnés. Mme Adam précise que cela ne concerne qu'un PE signalé car refusant toute formation et que l'IA a demandé qu'il soit convoqué pour connaître ses raisons.

M. Peiffer intervient et s'étonne que les OS s'insurgent lorsqu'une formation est refusée par des chefs d'établissement pour raison de service (2nd degré) et paradoxalement reprochent à l'administration de vérifier que les personnels ont pu participer à la formation à laquelle ils étaient convoqués (1er degré)...

Les OS s'inquiètent du fait que l'ensemble des 18h de formation 1er degré soit mobilisé pour les fondamentaux, ne laissant aucune latitude pour d'autres thématiques. Mme Adam précise que les nouvelles modalités pour les 18h pour les PE (en dehors de ceux inscrits dans les plans français/maths) prévoient 9h pour français/maths et 9h pour les autres disciplines mais constat est fait que les équipes de circos ne se sont pas encore emparées de ces nouvelles données pour leur plan 2020/2021, certainement en raison d'une charge importante liée aux plans maths et français (les contenus retenus par les constellations sont très diversifiés ce qui a obligé les formateurs à s'adapter).

Face à la demande récurrente des OS que soient inscrites au PAF des formations demandées par les collègues, une enquête de besoin a été mise en ligne et les résultats nous seront communiqués. Cette enquête s'adressait aux personnels 2nd degré ; pour les personnels du 1er degré, les remontées se font par les IEN en fonction des demandes évoquées lors des rendez-vous carrière.

Calendrier pour la suite :

- GT 1er degré le 25/01/2021
- GT 2nd degré le 27/01/2021
- GT ATSS le 28/01/2021

Vos représentants : Sophie GRIMAUD CHIANTARETTO

Philippe BIAIS

